

LA MINISTRE DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DU TOURISME LA MINISTRE DELEGUEE
AUPRES DU MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF,
CHARGEE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
DE L'INNOVATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

Paris, le 2 1 DEC. 2012

Monsieur,

Suite à l'avis émis par la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant, nous avons le plaisir de vous informer de notre décision, en date du 18 décembre 2012, de renouveler le label "entreprise du patrimoine vivant" (EPV) attribué à votre entreprise.

Votre appartenance au millier d'entreprises distinguées pour leur savoir-faire est ainsi confirmée et nous tenons à vous en féliciter.

Votre entreprise sera référencée sur le site Internet <u>www.patrimoine-vivant.com</u> qui constitue une vitrine du savoir-faire français accessible par des clients du monde entier et bénéficiera des mesures fiscales prises par le Gouvernement pour soutenir vos initiatives en matière d'apprentissage et d'innovation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvia PINEL

Fleur PELLERIN

Monsieur Jean-Michel Brissay-Châtre Literie Brissay-Châtre Cardelaine Les Rivières Chemin de la Carderie 42430 Saint-Just en Chevalet